

Paris, le 10/12/2025

DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD ÉDUCATION ET SUD RECHERCHE À LA F3SCT DU CSA MESRE

Cette instance de la F3SCT du CSA MESR se tient dans une situation, une nouvelle fois, particulière et alors l'instance ne s'est pas réunie depuis juin dernier.

Alors que les débats parlementaires sur le PLF vont se terminer et que la copie finale sera bientôt rendue, il y a fort à parier que les choix budgétaires prochains seront toujours les mêmes : ceux des baisses des prélèvements obligatoires favorisant les plus fortuné·es et les grandes entreprises. Une politique soi-disant essentielle pour favoriser la compétitivité, la croissance et les emplois. ainsi que l'ont souligné récemment 8 anciens et anciennes ministres. Or, le bilan est tout autre. Ces choix budgétaires n'ont fait, année après année, que dégrader les comptes publics et vider les caisses de l'État : 62 milliards de recettes en moins selon la Cour des Comptes, 270Md€ de cadeaux aux entreprises. L'ouverture annoncée en grande pompe de discussions sur la question du financement des universités à la rentrée de janvier n'y changera rien.

Ce sont ces choix budgétaires qui ont dégradé encore plus les services publics déjà mis à mal par les politiques libérales depuis des décennies et ainsi développé les inégalités et les injustices. C'est pourquoi nous sommes particulièrement inquiet·es de voir se poursuivre cette politique, massivement rejetée dans la population et dont les effets sont délétères, creusent les inégalités et renforcent le vote d'extrême droite.

En cette fin d'année, les dossiers urgents sont nombreux pourtant :

- La justice fiscale, qui dans notre secteur passe par la suppression de la niche fiscale que constitue les 8Md€ du Crédit impôt recherche alors que le budget de l'ESR ne cesse de baisser. Ces milliards additionnés aux milliards d'€ d'argent public versés à des entreprises (et pas des moindres) dans le cadre de l'apprentissage constituent un transfert massif d'argent public vers le privé. Ce n'est donc pas là des considérations techniques (les fameuses "contraintes budgétaires" ou "le poids de la dette") qui président

aux questions budgétaires, mais bel et bien à des choix politiques que Macron et ses gouvernements opèrent.

- l'abrogation de la réforme des retraites qui, en faisant travailler 2 ans de plus les salariéEs, constitue toujours une attaque fondamentale contre la santé des personnels.
- l'augmentation des salaires et des traitements des fonctionnaires, des pensions et l'indexation de ces rémunérations sur l'inflation qui frappe fortement nos collègues aux plus faibles revenus et qui subissent depuis 20 ans une perte de pouvoir d'achat de plus de 25%.

Le flou budgétaire et l'opacité de sa répartition au sein de notre ministère, la non compensation une fois de plus non seulement du GVT, du prélèvement employeur du CAS pension, des mesures Guérini et désormais de la PSC va cette année 2026 comme en 2025 avoir un impact lourd sur le budget des établissements et des conséquences en matière d'emploi, de conditions de travail, de formation et de Recherche pour les personnels comme les étudiant-es. Et nous continuerons à accompagner des collègues en arrêt, en burn out, des CDD non renouvelés, travaillant dans des bureaux à 15°, soumis à la pression hiérarchique et aux réorganisations constantes..

Le budget du PLFSS adopté hier fait la chasse aux arrêts de travail et limite la durée des arrêts maladie en prévoyant une limitation de la durée des arrêts maladie et une limitation de la durée d'indemnisation de ces arrêts de travail quel qu'en soit le motif (MO, accident du travail et/ou maladie professionnelle).

Tandis qu'un haut niveau de sinistralité au travail en France est à déplorer (arrêts, accidents, maladies professionnelles, 2 décès par jour au travail) que l'on retrouve dans notre champ professionnel, c'est bien sur le volet de la prévention primaire qu'il faudrait agir !

En matière de protection sociale et de santé, sujets qui nous animent dans cette instance, cette séance de notre FS s'ouvre comme si de rien n'était, comme si les organisations syndicales signataires de l'accord de la PSC ne vous avaient pas écrit depuis des mois désormais concernant la situation des collègues du MESRE et de leur enrôlement. À ce jour, nous n'avons eu aucune réponse, pas même un accusé de réception de notre courrier commun, cela ne s'appelle pas du dialogue social.

Nous dénonçons le désengagement public prévisible qui ne prévoit pas les budgets nécessaires pour respecter l'accord stipulant la compensation financière par l'Etat de la part employeur pour tous les établissements du Supérieur et de la Recherche.

Nos organisations ont signé l'accord ministériel pour la protection sociale complémentaire parce que pour la plus grande part des personnels c'est un progrès immédiat en termes de coût et de qualité de couverture. Nous continuerons de revendiquer et de nous battre pour le 100% sécu et au sein de l'accord pour gagner sur des points importants :

- la solidarité envers les enfants, les retraité·es, les contractuel·les et les petits salaires est exclusivement payée par les personnels. Notre ministère comme celui de l'EN ne la financent pas et ce n'est pas admissible
- en excluant de la négociation le tarif de la cotisation enfant, nos ministères ont offert un cadeau coûteux, aux frais des cotisant·es, à l'opérateur retenu : la MGEN, qui ne s'est pas gênée pour fixer un tarif hors de prix
- en fixant un plafond de revenus pour les cotisations, les deux ministères ont fait le choix politique de préserver les plus hauts salaires, qui contribuent proportionnellement moins au mécanisme de solidarité
- les plus bas salaires sont quasiment exclus du dispositif de protection sociale complémentaire, et ne peuvent donc pas profiter de la solidarité des cotisant·es

Nous avons à l'ordre du jour de cette instance les traditionnels bilans annuels AT/MP et SST ainsi que le rapport annuel de la médecine de prévention. Nous craignons de refaire les mêmes analyses et les mêmes préconisations que l'an dernier. Notre travail d'instance ne peut se résumer à analyser des bilans (incomplets) qui constatent que les OSM ne sont pas respectées dans les établissements... et ainsi de suite.

Si les arrêts se multiplient, il faut se pencher vers les conditions de travail, l'intensification du travail face au gel des postes dans les services, l'individualisation des parcours professionnels mais aussi le management toxique, les restructurations incessantes sous prétexte de simplification. Pour y faire face, pour que nos employeurs respectent leurs obligations en matière de santé et de sécurité, ce n'est pas de simplification dont ont besoin les personnels, mais de temps, de budget, de collègues.

Faute de prise en compte de ces urgences, les mobilisations entamées à la rentrée dans le monde du travail, la fonction publique, dans l'ESR mais aussi chez les étudiant·es seront de nouveaux d'actualité les prochains mois.

